AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C0802
FR0000054470-FS0387

16 mai 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 mai 2025, la société de droit allemand DWS Investment GmbH[1] (Mainzer Landstraße 11-17, 60329 Francfort-sur-le-Main, Allemagne), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 mai 2025, le seuil de 5% du capital de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir pour le compte desdits fonds, 6 286 869 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 4,80% du capital et 4,38% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une restitution d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT à titre de collatéral.

[1] DWS Investment GmbH agit en qualité d'« *investment firm* » et peut exercer les droits de vote attachés aux actions à sa discrétion en l'absence d'instructions spécifiques.
[2] Sur la base d'un capital composé de 130 848 866 actions représentant 143 648 674 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général